

S/RES/631(1989) - Objet : Renouvellement du mandat du Groupe d'observateurs militaires des Nations-Unies en Iran-Irak.

S/RES/632(1989) - Objet : Application du plan de l'ONU pour la Namibie.

S/RES/633(1989) - Objet : Renouvellement du mandat de la Force des Nations-Unies chargée d'observer le dégagement.

S/RES/634(1989) - Objet : Prolongation de la durée de la résolution 186 (1964) portant sur le déploiement de la Force de maintien de la paix des Nations-Unies à Chypre.

S/RES/635(1989) - Objet : L'Organisation de l'aviation civile internationale et la collaboration entre tous les États dans la recherche des explosifs plastiques et en feuille.

S/RES/636(1989) - Objet : Réaffirmation que la Convention de Genève est applicable aux territoires de la Palestine.

S/RES/637(1989) - Objet : L'Amérique centrale et les efforts de paix.

S/RES/638(1989) - Objet : Prise d'otages et enlèvement.

S/RES/639(1989) - Objet : Renouvellement du mandat de la Force intérimaire des Nations-Unies au Liban.

Trois résolutions provisoires ont été rejetées. La première, contre laquelle le Canada avait voté, déplorait la perte de deux avions libyens abattus par les États-Unis et demandait à Washington de suspendre ses manoeuvres militaires au large des côtes libyennes, ce que les trois puissances occidentales membres du Conseil de sécurité ont rejeté. Le Canada a appuyé les deux autres résolutions provisoires auxquelles seuls les États-Unis ont opposé leur veto. De celles-ci, la première déplorait vivement le comportement des Israéliens contre le peuple palestinien et exhortait ceux-ci à cesser de violer la Quatrième Convention de Genève. La seconde déplorait elle aussi l'attitude des Israéliens et demandait à Israël de cesser de déporter des Palestiniens des territoires occupés, et de laisser rentrer chez eux sans difficulté ceux qui avaient déjà déportés.

À quatre reprises, le Canada s'est abstenu de voter sur des sujets ne faisant pas l'objet de résolutions (votes de procédure), entre janvier et juillet 1989. Trois de ces scrutins portaient sur des demandes présentées par l'Observateur permanent de la Palestine aux Nations-Unies. Celui-ci désirait participer aux débats du Conseil de sécurité sur différents aspects de la situation dans les territoires occupés. Le dernier scrutin concernait une demande formulée par l'Observateur suppléant permanent de la Palestine à l'ONU, lequel désirait participer au débat sur les deux avions libyens abattus. Toutes ces demandes ont été admises, mais les États-Unis ont été les seuls à voter contre.